SAINTRY A UN INCROYABLE TALENT !
FORMULAIRE D'INSCRIPTION - ÉDITION 2027

Auditions à huis clos : vendredi 4 et 11 décembre 2026
Finale : la date sera communiquée après les auditions
Participation gratuite • Concours ouvert aux habitants de Saintry-sur-Seine

1. INFORMATIONS SUR LE CANDIDAT

Nom :……

Prénom :……

Date de naissance : …../…../……Âge au jour de l'inscription : ……

Adresse à Saintry-sur-Seine :……..……

Téléphone :……Courriel : ……

□ Je participe seul(e).
□ Nous participons en groupe (compléter les informations de chaque membre sur une feuille jointe).

Nom du groupe, le cas échéant : ……

2. MON TALENT / NOTRE PRESTATION

□ Chant / musique
□ Danse
□ Magie / illusion
□ Humour / imitation
□ Théâtre / arts de la scène
□ Acrobatie / performance adaptée et sécurisée
□ Talent original / autre : ……

Titre ou description du numéro :
……

……

Durée estimée (2 à 3 minutes pour l'audition) : ……

Musique ou support sonore nécessaire ? □ Non □ Oui :
……

Mairie de Saintry-sur-Seine, 57 Grande rue Charles de Gaulle, 91250 Saintry-sur-Seine
Courriel: responsable.culture@saintry.fr/ Tel: 06.29.55.80.71
Horaires: du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30

Matériel / besoins techniques (micro, branchement, espace, accessoires…) :

……

……

Le numéro comporte-t-il un élément nécessitant une vérification préalable de sécurité ?

□Non..□Oui(décrire) :……
……

Je confirme que les musiques, textes, images et autres éléments utilisés pourront être employés pour ma prestation.
Date :…… /……/ ……..

Signature du candidat :

3. DISPONIBILITÉS ET ENGAGEMENT

□ Je suis disponible pour les auditions du 4 ou 11 décembre 2026.
□ En cas de sélection, je m'engage à être disponible pour la finale .
□ J'ai pris connaissance du règlement du concours et m'engage à le respecter.

Nom et signature du candidat : ……

Mairie de Saintry-sur-Seine, 57 Grande rue Charles de Gaulle, 91250 Saintry-sur-Seine
Courriel: responsable.culture@saintry.fr/ Tel: 06.29.55.80.71
Horaires: du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30

4. À REMPLIR POUR LES CANDIDATS MINEURS

Nom et prénom du représentant légal :
……

Lien avec le candidat :……

Téléphone :……Courriel : …….

Je soussigné(e), représentant(e) légal(e), autorise le mineur nommé ci-dessus à participer au concours « Saintry a un incroyable talent ! », aux auditions et, en cas de sélection, à la finale. J'atteste être habilité(e) à donner cette autorisation.

□ J'autorise la participation de l'enfant au concours.

Nom et signature du représentant légal : ……
Date : …… /…. / 2026

Le représentant légal reste responsable de l'organisation de l'accompagnement du mineur selon les consignes communiquées par l'organisateur.

5. INFORMATIONS SUR LES DONNÉES PERSONNELLES

Responsable du traitement : service culture de la Mairie de Saintry-sur-Seine.
Finalité : gérer les inscriptions, organiser les auditions et la finale ,contacter les candidats au sujet du concours. Les données seront accessibles uniquement aux personnes habilitées à organiser l'événement et conservées pendant la durée nécessaire à cette organisation, selon les règles fixées par la commune. Pour toute question ou demande relative aux données personnelles responsable.culture@saintry.fr. Merci de participer à la vie de Saintry-sur-Seine et de partager votre talent !

<u>Pièce à fournir :</u>

- Pièce d'identité
- Autorisation parentale pour les mineurs
- Attestation d'assurance responsabilité civile
- Règlement signé
- Droit à l'image

Mairie de Saintry-sur-Seine, 57 Grande rue Charles de Gaulle, 91250 Saintry-sur-Seine
Courriel: responsable.culture@saintry.fr/ Tel: 06.29.55.80.71
Horaires: du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30

Partie réservée à l'ORGANISATION

Date de réception : …… /……/ 2026 Numéro de candidature :……

□ Dossier complet
□ Autorisation du représentant légal reçue, si nécessaire
□Besoins techniques transmis à l'équipe

Observations :
……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

……

Mairie de Saintry-sur-Seine, 57 Grande rue Charles de Gaulle, 91250 Saintry-sur-Seine
Courriel: responsable.culture@saintry.fr/ Tel: 06.29.55.80.71
Horaires: du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30

RÈGLEMENT DU CONCOURS
« SAINTRY A UN INCROYABLE TALENT ! »

Article 1 – Objet du concours
« Saintry a un incroyable talent ! » est un événement convivial destiné à mettre en valeur les talents des habitants de Saintry-sur-Seine, toutes générations confondues.

Article 2 – Conditions de participation
Le concours est ouvert aux habitants de Saintry-sur-Seine, sans distinction d'âge. Les enfants, les adolescents et les adultes peuvent participer individuellement ou en groupe. Les candidats mineurs doivent fournir une autorisation parentale signée. Un représentant légal devra également être joignable pendant l'événement. La participation au concours est gratuite.

Article 3 – Disciplines acceptées
Toutes les formes de talent adaptées à un spectacle familial sont les bienvenues, notamment :
- Chant et musique ;
- Danse ;
- Magie et illusion ;
- Humour, imitation et arts de la scène ;
- Théâtre et expression artistique ;
- Acrobatie et performances adaptées aux conditions de sécurité ;
- Talents originaux ou insolites.

Les prestations doivent respecter les personnes, ne pas comporter de propos discriminatoires ou injurieux et être adaptées à un public familial. Les numéros présentant un risque pour les participants ou le public pourront être refusés pour des raisons de sécurité.

Article 4 – Inscriptions
Les inscriptions sont ouvertes du 04/11/2026 au 30/11/2026.
Chaque candidat devra transmettre les informations demandées sur le formulaire d'inscription : identité, coordonnées, âge ou catégorie d'âge, discipline présentée, durée du numéro et besoins techniques. Les modalités et coordonnées d'inscription seront communiquées par l'organisateur.

Article 5 – Déroulement des auditions
Les auditions se dérouleront les vendredi 4 et 11 décembre 2026, à la salle Corot haut de Saintry-sur-Seine, 175 ,route de Morsang. Elles auront lieu à huis clos, en présence des candidats convoqués, des personnes nécessaires à leur accompagnement et du jury. Chaque candidat disposera de 2 à 3 minutes pour présenter son numéro, sauf disposition particulière communiquée avant les auditions. Le jury sélectionnera entre 10 et 12 finalistes, selon le nombre de candidatures et les contraintes d'organisation. Les candidats seront informés individuellement du résultat. La décision de sélection sera prise de manière équitable, selon les critères annoncés. Les auditions ne constituent pas un spectacle public. Aucun enregistrement ou partage d'images des prestations ne sera réalisé sans les autorisations nécessaires. (Autorisation de droit à l'image en annexe de la fiche d'inscription).

Article 7 – Déroulement de la finale
La finale se déroulera salle Corot de Saintry-sur-Seine, la date vous sera communiquée après les auditions. Elle sera ouverte au public dans la limite de la capacité autorisée de la salle. Les finalistes s'engagent à confirmer leur présence, à respecter les horaires de répétition et de passage et à transmettre à l'avance leurs éventuels besoins techniques. Chaque finaliste disposera d'environ 3 à 5 minutes pour présenter son numéro. L'ordre de passage sera établi par l'organisateur et communiqué avant la soirée. Toute absence non signalée ou tout retard important pourra conduire l'organisateur à adapter le déroulement du spectacle.

Article 8 – Jury
Le jury de la finale sera composé de 5 membres désignés par l'organisation. Les modalités de notation et de départage seront communiquées aux finalistes avant la finale. Les modalités du vote seront annoncées au public avant son ouverture.
Les décisions seront rendues dans un esprit de bienveillance et de respect des participants.
Le jury aura 50% des voix tout comme le public.

Mairie de Saintry-sur-Seine, 57 Grande rue Charles de Gaulle, 91250 Saintry-sur-Seine
Courriel: responsable.culture@saintry.fr/ Tel: 06.29.55.80.71
Horaires: du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30

Article 9 – Engagements des candidats
Les candidats s'engagent à :
- Respecter le présent règlement et les consignes de l'organisation ;
- Se présenter aux horaires communiqués ;
- Préparer une prestation adaptée au cadre familial de l'événement ;
- Respecter les autres candidats, le jury, les bénévoles, le public et les installations ;
- Signaler à l'avance les besoins techniques spécifiques ;
- Utiliser uniquement des supports, musiques, accessoires et contenus qu'ils sont autorisés à employer.
L'organisateur pourra interrompre ou refuser une prestation qui ne respecterait pas les règles de sécurité ou le présent règlement.

Article 10 – Matériel et sécurité
Les candidats doivent informer l'organisation de tout matériel nécessaire à leur prestation. Tout accessoire ou dispositif présentant un risque devra être signalé et validé préalablement par l'organisation. L'utilisation de flammes, de matières dangereuses, de projectiles ou d'équipements susceptibles de mettre en danger le public est interdite, sauf autorisation expresse après vérification de sa conformité et des conditions de sécurité applicables. Les candidats restent responsables de leurs effets personnels et doivent respecter les consignes de sécurité du lieu.

Article 11 – Droit à l'image et données personnelles
La participation au concours ne vaut pas autorisation générale de photographier, filmer ou diffuser l'image des candidats. Toute photographie ou captation destinée à la communication de l'événement devra faire l'objet des autorisations appropriées. Pour les mineurs, les autorisations nécessaires devront être obtenues auprès de leur représentant légal. Les données recueillies lors de l'inscription seront utilisées uniquement pour la gestion du concours et les communications nécessaires à son organisation. Elles ne seront pas publiées ni utilisées à d'autres fins sans base légale appropriée. Les informations relatives à la gestion des données et à l'exercice des droits des participants seront précisées sur le formulaire d'inscription. (Autorisation de droit à l'image en annexe de la fiche d'inscription).

Article 12 – Annulation et modifications
L'organisateur se réserve la possibilité de modifier les horaires, les modalités pratiques ou le déroulement de l'événement en cas de nécessité, notamment pour des raisons de sécurité ou d'indisponibilité du lieu. En cas d'annulation ou de report, les candidats inscrits seront informés dans les meilleurs délais.

Article 13 – Acceptation du règlement
L'inscription au concours implique la prise de connaissance et l'acceptation du présent règlement. Pour les candidats mineurs, cette acceptation devra également être confirmée par leur représentant légal.

Fait à Saintry-sur-Seine, le...../……../…….

Signature du candidat ou signature du représentant légal, si le candidat est mineur :

Mairie de Saintry-sur-Seine, 57 Grande rue Charles de Gaulle, 91250 Saintry-sur-Seine
Courriel: responsable.culture@saintry.fr/ Tel: 06.29.55.80.71
Horaires: du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h30

AUTORISATION DE DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e),

Nom et prénom (Candidat):……
Demeurant :……
Téléphone :.....email :……

Pour les mineurs:
Je soussigné(e)
Nom et prénom (Représentant légal):……
Adresse (si différente du mineur)……
……..
Téléphone :.....email :……

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise la commune de Saintry-sur-Seine à réaliser des prises de vue photographiques, des vidéos ou des captations numériques lors des auditions de « Saintry a un incroyable talent »qui auront lieu les 04 et 11 décembre 2026.
Les images pourront être exploitées et utilisées directement par la structure sous toute forme et tous supports, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment : presse locale, supports numérique, publicité, site internet, réseaux sociaux.
Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, et d'utiliser les photographies, vidéos ou captations numériques de la présente, dans tout support ou toute exploitation préjudiciable.
Je reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.
Je garantis que ni moi, ni le cas échéant la personne que je représente, n'est lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Fait à ……, le……../……./……

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »